

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie de Gendarmerie départementale
TOURNON SUR RHONE
Communauté de Brigades
ANNONAY

ENQUÊTE DE FLAGRANCE**PROCÈS-VERBAL DE RÉQUISITION**

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14517	03839	2016	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 1

Le lundi 05 septembre 2016 à 16 heures 05 minutes.

Nous soussigné Capitaine Sébastien CHERIEF, Officier de Police Judiciaire en résidence à ANNONAY 07100

Vu les articles 16 à 19 et 53 à 67 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à ANNONAY 07100, rapportons les opérations suivantes :

Article prévoyant la réquisition : Article 60 du code de procédure pénale

REQUÉRONS : Mme le Maire de VOCANCE à VOCANCE 07690.

MISSION :

- Bien vouloir mettre à disposition un camion, à titre gracieux, afin de transporter des pièces à conviction de leur lieu de découverte à VOCANCE à la Brigade proximité d'Annonay

Rappelons que :

- *Le secret professionnel ne peut être opposé, sauf motif légitime, pour refuser de répondre à la présente réquisition.*

- *Le fait de s'abstenir de répondre dans les meilleurs délais à la présente réquisition est puni d'une amende de 3750 euros. Les personnes morales en sont responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal.*

- *Le destinataire de la présente réquisition est dépositaire d'une information protégée par le secret de l'enquête judiciaire, dont la révélation est réprimée par l'article 434-7-2 du code pénal.*

ENVOI DE LA RÉQUISITION :

Remise en main propre

RETOUR DE LA RÉQUISITION :

Remise en main propre

PERSONNE RÉCEPTIONNANT LA RÉQUISITION : _____

Déclaration concernant la réquisition :

() Accepte la mission et ne prête pas serment (art.157 CPP)

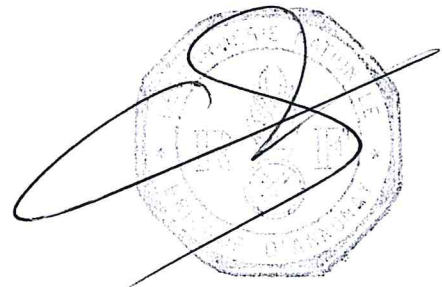
(XX) Accepte la mission et prête serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et conscience.

() Refuse la mission et prend connaissance des sanctions encourues.(art.R642-1 du CP et 60-1, 60-2 du CPP)

La personne requise

L'Officier de Police Judiciaire

Date & Heure de réception:



Pour un règlement plus rapide de vos mémoires de frais et un suivi en temps réel, saisissez en ligne sur <https://Chorus-portal-pro.finances.gouv.fr>

Pour plus d'info :

<http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/frais-de-justice-12698/des-paiements-plus-rapides-pour-les-prestataires-du-ministere-26961.html>

Coordonnées de l'OPJ requérant : Capitaine Sébastien CHERIEF, -